Carte d’identité et passeport



À l’approche des périodes de départs en vacances ou des examens, les demandes de cartes nationales d’identité ou de passeports augmentent et les délais de délivrance également.

Il est donc particulièrement conseillé d’entreprendre les démarches de renouvellement et de prendre rendez-vous en mairie **six mois avant la date d’expiration** de votre pièce d’identité, et notamment si vous êtes dans l’une de ces situations :

- vous prévoyez de partir en voyage prochainement ;
- l’un de vos enfants doit participer à un voyage scolaire ;
- vous êtes étudiant ou vous allez passer un examen nécessitant la présentation d’une pièce d’identité en cours de validité.

Vous serez ainsi certain d’avoir votre titre d’identité à jour lorsque vous en aurez besoin !

Pour simplifier votre démarche d’obtention de carte d’identité ou de passeport, il est recommandé d’effectuer une pré-demande en ligne. Il faut ensuite se rendre dans une mairie pour finaliser votre dossier.

Rappel : La Mairie des Loges-en-Josas ne délivre pas de carte d’identité ni de passeport.
Pour effectuer votre demande ou votre renouvellement de carte d’identité ou de passeport, vous pouvez

vous rendre dans n'importe quelle mairie, à condition que celle-ci propose ce service. Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile.

Pour contacter la Mairie de Jouy-en-Josas : **01 39 20 11 11** ou **https://www.espace-citoyens.net/jouy-en-josas/espace-citoyens/**.

Attention : Le renouvellement de sa carte d'identité ou de son passeport est possible mais n'est **pas obligatoire lorsque l'on change d'adresse ou de nom d'usage**. Vous pouvez différer ou éviter le renouvellement de vos titres d'identité si la date de validité de votre titre n'est pas dépassée.

Tout dossier incomplet sera refusé et nécessitera la prise d'un nouveau rendez-vous. Merci de votre compréhension.

- Partager sur
- Partager sur Facebook

- Partager sur

Twitter
- Partager sur LinkedIn
- Partager par email
- Enregistrer en PDF